

Le journal de la CGT Éduc'action de l'académie de Nantes



DOSSIER

Dérèglement climatique
et École :
trop chaud au boulot ?

DOSSIER

Précarité et non-titulaires
en première ligne

DOSSIER

«Big Brother is watching you»
Dérive sécuritaire dans
l'Éducation nationale

Face à la progression des idées d'extrême droite, la CGT Éduc'action Nantes réaffirme son engagement pour une école publique émancipatrice, égalitaire et démocratique. L'extrême droite prospère sur les conséquences des politiques libérales qui fragilisent les services publics, accroissent les inégalités et alimentent le sentiment d'abandon. Pourtant, derrière son discours prétendument social, elle s'oppose régulièrement aux mesures favorables aux salarié-es et défend des politiques qui profitent avant tout aux intérêts économiques dominants.

Dans l'Éducation nationale, cette imposture est particulièrement dangereuse. L'école publique a pour mission de former des citoyennes et citoyens libres, égaux en droits et capables d'esprit critique. Or les projets portés par l'extrême droite reposent sur l'exclusion, la hiérarchisation des populations et la remise en cause des solidarités collectives. La logique dite de « préférence nationale » est incompatible avec les valeurs d'égalité et d'universalité qui fondent le service public d'éducation.

L'extrême droite prétend également défendre la démocratie face à la crise de confiance envers les institutions. Pourtant, son histoire comme ses pratiques locales témoignent d'une hostilité persistante aux libertés publiques, au pluralisme associatif, syndical et politique, ainsi qu'à la liberté d'expression. Pour les personnels de l'Éducation nationale, cela constituerait une menace directe contre les droits syndicaux et la liberté pédagogique.

Dans l'académie de Nantes comme ailleurs, cette vigilance est d'autant plus nécessaire que se développent des réponses sécuritaires à des problèmes qui relèvent avant tout de l'éducation, de la prévention et du dialogue. Les projets de vidéosurveillance dans plusieurs collèges mayennais, comme l'installation de dispositifs similaires au rectorat, interrogent sur la place croissante accordée au contrôle et à la surveillance dans les institutions publiques. Sans établir d'équivalence entre ces dispositifs et les projets de l'extrême droite, nous refusons la banalisation de logiques sécuritaires qui substituent la surveillance à la confiance et les moyens techniques à la présence humaine. L'École a besoin de personnels formés, de temps éducatif, d'accompagnement social et de politiques de solidarité, non d'une extension permanente des dispositifs de contrôle.

Face à ces enjeux, la CGT Éduc'action ne se contente pas d'alerter : elle agit. Dans notre académie, plusieurs initiatives de formation ont été organisées afin de donner aux syndiqué-es des outils d'analyse et de lutte contre les idées d'extrême droite. En janvier dernier, la CGT Éduc'action 53 a ainsi organisé en Mayenne une journée de formation

consacrée à la compréhension des mécanismes de diffusion de ces idées et aux moyens d'y faire face dans nos lieux de travail. En Loire-Atlantique, l'Union locale CGT de Nantes a également proposé une formation permettant de décrypter les stratégies de l'extrême droite et de renforcer les réponses syndicales et collectives. Ces initiatives s'inscrivent pleinement dans la démarche portée nationalement par la CGT, qui considère la lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et toutes les discriminations comme un combat syndical à part entière.

C'est pourquoi la CGT Éduc'action Nantes poursuit son engagement contre toutes les idéologies de division. Elle agit pour construire l'unité la plus large contre l'extrême droite et ses idées. Défendre l'école publique, les libertés démocratiques, les droits des personnels et l'égalité de toutes et tous demeure plus que jamais un combat essentiel.

SOMMAIRE

- p.2 Édito :** Contre les idées d'extrême droite, défendre l'École publique et les libertés
- p.3 En vrac :** Ça se passe dans l'Académie ! Implantation d'une école hors contrat sédévacantiste à Abbarezt (44)
- p.4 Dossier :** Dérèglement climatique et École Coup de chaud sur l'Éducation nationale !
- p.7 En vrac :** Ça se passe dans l'Académie ! "Dialogue social" : Avis de recherche
- p.8 Dossier :** Précaires et non titulaires en première ligne
- p.13 En vrac :** Ça se passe dans l'Académie ! Touchard Washington Le Mans : Suspension du proviseur : clap de fin d'une (trop longue) série "type" Netflix
- p.14 Dossier -** "Big Brother is watching you" : la dérive sécuritaire de l'Éducation nationale
- p.16 Égalité -** Journées intersyndicales femmes 2026
- p.18 Culture militante -** Chronique documentaire « On n'est pas nos parents » Mateo Severi
- p.19 Culture militante -** Les 90 ans du Front populaire : 1936 - 2026

Dir. de publication : Bertrand Colas
Maquettage : Corentin Morinière
N° CPPAP 0131 S 07605
Dépot légal : juin 2026
 Imprimé par nos soins à l'Union Départementale CGT 44
Adresse : 1 Pl. de la gare de l'État 44276 - Nantes cedex 2

Un syndicat antifasciste
et contre les idées
réactionnaires



Cela fait plusieurs mois qu'un collectif d'habitants d'Abbaretz, soutenu par la CGT Éduc'action, lutte contre un projet de création d'une école sédévacantiste hors-contrat. Ce mouvement est un courant du catholicisme intégriste qui considère les papes, depuis le concile de Vatican II (années 60), comme des usurpateurs. Ainsi, cette école s'inscrit dans la lignée d'une tentative de conquête des territoires par les réactions à l'instar de Pierre-Édouard Stérin.

Les organisations syndicales FSU, CGT-Educ'action et Sud-Education de Loire-Atlantique sont engagées dans la nécessaire mobilisation contre l'école sédévacantiste d'Abbaretz. Cet engagement est la continuité d'un travail commun continu nationalement et départementalement. Nos organisations sont parties prenantes du collectif national pour l'école publique laïque créé en 2023 qui a lancé un appel début 2024 rappelant que « L'école publique doit être la priorité du pays » dans une tribune dans du Monde en janvier 2024. Le 25 mars 2025, un communiqué du collectif pour l'école publique laïque a été écrit suite aux scandales dans les établissements privés Bétahram, Garaison, Stanislas. Une campagne nationale sera lancée en octobre 2026. Sur le plan local, nos organisations ont écrit au ministre lui demandant la résiliation du contrat d'association du lycée St Stanislas de Nantes suite aux actes de violence, d'agressions perpétrés pendant près de 40 ans. Sans surprise, E Geffray a noyé le poisson en expliquant que des enquêtes avaient lieu dans les établissements privés et que des décisions seraient prises à l'issue.

La lutte contre l'enseignement privé sous contrat est une constante et une obligation dans le département de Loire-Atlantique car le privé scolarise un peu moins de 40% des élèves. Le dualisme scolaire est clairement en défaveur du public :

L'école de la confiance Blanquer oblige les communautés à payer les ATSEM des écoles privées en maternelles car la scolarité obligatoire a été abaissée à trois ans.

La mixité scolaire/sociale n'existe pas dans le privé. La région Morannais favorise les filières professionnelles dans le privé au détriment du public.

Cette liste n'est pas exhaustive mais montre bien qu'aujourd'hui, le camp de l'école publique doit défendre encore plus la pertinence du service public d'éducation.

Si à Abbaretz, on refuse l'implantation d'une école hors contrat, c'est que l'enseignement privé hors contrat essaie de s'implanter toujours plus dans des territoires à forte présence du privé sous contrat. La droitisation de la société, le dénigrement de la Fonction Publiques et de ses agent-es, son démantèlement organisé depuis une vingtaine d'années mettent en péril l'école publique laïque.

La cour des comptes a dénoncé la gabegie d'argent public à destination du privé. Un rapport de deux députés



Photographie de la manifestation du dimanche 7 juin 2026 à Abbaretz

a dénoncé les errements et le fonctionnement erratique du privé. Il y a urgence à redonner l'argent public aux écoles publiques, il y a urgence à projeter une nationalisation du privé sous contrat. Il y a obligation d'empêcher l'implantation de cette école sédévacantiste.

CGT Éduc'action 44, FSU 44 et Sud Éducation 44

TÉMOIGNAGE DE MILITANT-ES :

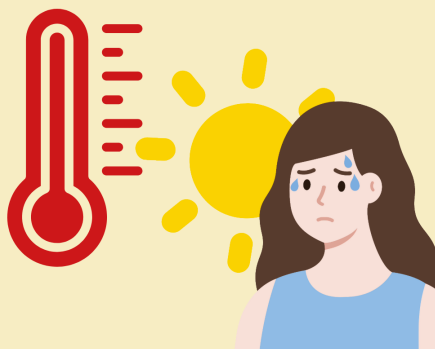
À l'appel du Collectif de Citoyen(e)s du Pays de Châteaubriant, - soutenu par l'Intersyndicale CGT-Educ-FSU-SUD-Educ de Loire Atlantique, la LDH de Nantes et la FCPE 44 - une quatrième manifestation a eu lieu sur la commune d'Abbaretz, ce dimanche 7 juin 2026. Près de 300 manifestant.es ont défilé dans les rues dans une ambiance festive et pacifique, pour dire leur refus total de la construction et ouverture d'une école privée sédévacantiste, dans une commune d'à peine 2000 habitant(e)s où déjà une école privée sous contrat fait concurrence à l'Ecole publique, potentiellement menacée par une éventuelle fermeture en septembre 2027.

Cette manifestation faisait suite à une conférence du

Sociologue Pierre Merle - le vendredi 29 mai 2026 - au cours de laquelle le chercheur avait scientifiquement démontré devant environ 250 personnes, les graves atteintes aux principes républicains que représentent les écoles privées hors contrat se réclamant de la tradition chrétienne. Encadré par un déploiement de forces de l'ordre impressionnant (avec gendarmes armés de LBD devant le site même) la manifestation s'est déroulée sans incident par des prises de paroles (dont la nôtre), invitant d'ores et déjà à élargir la lutte dès la rentrée de septembre prochain, à quelques mois maintenant d'une échéance électorale cruciale pour le pays.

L'Extrême droite et ses écoles, ni à Abbaretz, ni ailleurs !

VOUS AVEZ TROP CHAUD AU BOULOT ?



Le changement climatique est le résultat des logiques intrinsèques au capitalisme. Il questionne fortement l'adaptation des établissements scolaires, en particulier en lien avec la multiplication, l'intensification et l'allongement des épisodes de canicule.

Le constat est sans appel : les dernières « vagues de chaleur » ont mis en exergue, de façon brutale mais prévisible, la mauvaise adaptation de nombreux bâtiments scolaires aux fortes chaleurs mais aussi l'impréparation pour y faire face : absence de

volets ou de stores dans les salles de classe, impossibilité d'ouvrir les fenêtres, grandes verrières absorbant la chaleur, absence de préau ou d'espace ombragé dans la cour de récréation, îlot de chaleur créé par le revêtement du sol de la cour, renforçant la hausse des températures, aucune anticipation de la part de la hiérarchie, etc.

Tout cela à des conséquences concrètes sur les personnels et les élèves en particulier avec des risques pour la santé et la dégradation des conditions d'apprentissages.

Enquête sur le bâti scolaire : Il y a urgence à agir !

Dans le cadre de l'Alliance écologique et sociale (AES), des syndicats et des associations (la FSU, Sud Education, la CGT Éduc'action, Greenpeace France, Oxfam France, Les Amis de la Terre, la Confédération paysanne et Attac) ont publié un rapport sur l'urgence de rénover le bâti scolaire.

Températures dépassant les 30°C dans les classes, chauffage défaillant, fenêtres mal isolées, infiltration, défauts d'aération, achats de ventilateurs par le personnel, cours sans végétation... La dégradation des bâtiments scolaires renforce les injustices scolaires, sociales et territoriales, tout en dégradant la santé et les conditions de travail.

Retrouvez
l'enquête de
l'AES



Les obligations de la hiérarchie ?

L'employeur public a pour obligation de préserver la santé et la sécurité des salarié-es. Il engage sa responsabilité, y compris pénalement, s'il ne le fait pas.

Les études de l'INRS (Institut National de Recherche sur la

Sécurité) montrent que le travail par fortes chaleurs, notamment au-delà de 33°C, présente des dangers pour la santé. Les agents peuvent invoquer leur droit de retrait, mais il pourra être contesté par la hiérarchie sur l'absence de Danger, grave et imminent. Le risque « chaleur » doit être pris en compte dans le document unique d'évaluation des risques professionnels, malheureusement encore trop peu utilisé ou présent au sein des écoles et établissements. Le décret du 27 mai 2025 énumère une liste de mesures que l'employeur doit prendre afin de lutter contre les épisodes de chaleur intense (donc dès les niveaux de vigilance jaune) :

- utilisation de procédés de travail ne nécessitant pas d'exposition à la chaleur (ou nécessitant une exposition moindre) ; modification de l'aménagement et de l'agencement des lieux et postes de travail ;
- adaptation de l'organisation du travail (comprend les horaires de travail) pour limiter la durée et l'intensité de l'exposition. Des périodes de repos peuvent être prévues ;
- mise en œuvre de moyens techniques pour réduire le rayonnement solaire sur les surfaces exposées ou pour prévenir l'accumulation de chaleur dans les locaux de travail (exemples : pare-soleil, ventilateurs, brumisateurs...) ;
- augmentation, autant que possible, de l'eau potable fraîche mise à disposition des travailleurs. L'employeur doit fournir aux salariés une quantité d'eau potable fraîche suffisante et prévoir un moyen pour maintenir au frais l'eau destinée à la boisson à proximité des postes de travail ; choix d'équipements de travail appropriés permettant de maintenir une température corporelle stable ;
- fourniture d'équipements de protection individuelle permettant de limiter ou de compenser les effets des fortes températures ou de se protéger des effets des rayonnements solaires ;
- information et formation adéquates des travailleurs, d'une part, sur la conduite à tenir en cas de forte chaleur et, d'autre part, sur l'utilisation correcte des équipements de travail et des équipements de protection individuelle de manière à réduire leur exposition à la chaleur à un niveau « aussi bas qu'il est techniquement possible ».

La Caisse Nationale d'Assurance Maladie des travailleurs Salariés préconise l'évacuation des locaux au-delà de 34°C, en cas « d'arrêt prolongé des installations de conditionnements d'air dans les salles de bureaux ». De nombreuses salles de classes ou bureaux de l'éducation nationale, mal isolées, peuvent voir les chaleurs grimper ces jours-ci. Les chef-fes de services ont pour obligations d'évaluer les risques liés à l'ambiance thermique dans le document unique : vérifions si c'est le cas !

Dans notre secteur dans lequel la médecine de prévention dispose de moyens insuffisants, et où la prévention des risques santé travail est indigente, il est important de nous mobiliser. Interpellons nos chefs de services, chef-fes de services et d'établissements, IEN, en cas de forte chaleurs sur nos lieux de travail ! Renseignons le Registre de Santé et Sécurité au Travail sur votre espace etna ! Exerçons, si besoin, notre droit de retrait. Demandons l'intervention de la F3SCT !

Que pouvons-nous faire ?

Un décret a été publié le 1er juin 2025 afin de préciser les modalités d'aménagement de la charge de travail, des postes et des conditions d'exercice en période de forte chaleur et de canicule. Ce décret est applicable dans sa totalité aux agents de la fonction publique

La CGT revendique non seulement la pleine application de ce décret dans les écoles et établissements mais appelle les personnels à agir sans attendre lorsque les situations locales l'exigent. Il est de la responsabilité de notre administration à toutes les échelles d'évaluer les risques et d'y apporter des réponses qui permettent de protéger agent-es comme élèves : mise en place d'horaires de travail aménagées, mise à disposition de ventilateurs, brumisateurs ou climatiseurs, distribution d'eau potable, mise au repos des personnels les plus fragiles, cessation du travail en cas de conditions extrêmes...

La CGT fournit des fiches pratiques te permettant de retrouver tous les conseils pour agir avec tes collègues, afin de faire respecter le droit.

Dans tous les cas, si tu constates une situation qui te semble problématique, n'hésite pas à adopter la démarche suivante :

- Alerter le-la supérieur-e hiérarchique et lui demander de prendre les mesures nécessaires à la protection des personnels et des élèves ;
- Notifier tout problème dans le Registre Santé et Sécurité au Travail (**RSST**) en ligne;

– Exercer ton droit de retrait individuel si la situation l'exige (Danger Grave et Imminent) ;

– Te regrouper avec tes collègues afin d'établir la liste des besoins et de définir les moyens d'action, notamment débrayage et grève si nécessaire

N'hésite pas à contacter la CGT Éducation Nantes afin de t'aider dans les démarches.

?? FICHE RSST : Qu'est-ce que c'est ? ??

Le registre Santé et Sécurité au Travail (RSST) permet de signaler une situation considérée comme anormale ou susceptible de porter atteinte à la santé physique et/ou mentale des personnes, ainsi qu'à la sécurité des biens et des individus :

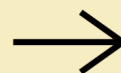


- Les accidents corporels, les accidents bénins et accidents matériels.
- Situations de travail dégradées
- Harcèlement moral ou sexuel, faits de discrimination
- Violences et incivilités
- Problèmes techniques et de sécurités
- Alertes ou observations pour améliorer les conditions de travail



Tous les agent.es, qu'ils soient titulaires, contractuel.le.s, stagiaires, usagers, intervenant.e.s peuvent consigner dans le RSST

NOTRE GUIDE CGT POUR PLUS DE DÉTAILS :



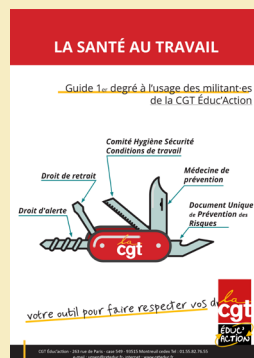
Quelques fiches pratiques afin de t'outiller face aux fortes chaleurs :



Guide - période de chaleur et canicule (CGT État)



Guide - Droit de retrait et droit d'alerte (UNSEN)



Guide - Santé au travail (UNSEN)



Guide - RSST (UNSEN)

Tous ces guides sont à retrouver sur notre site internet : cgteduc.fr/votre-sante-au-travail/



C'est chaud !

Le ministère de l'Éducation nationale, en feignant régulièrement de se préoccuper de l'urgence climatique, semble avoir oublié que nous sommes sur le terrain. Ses consignes, souvent contradictoires et tardives, ne tiennent aucunement compte de la réalité des bâtiments scolaires, de la santé des personnels et de la sécurité des élèves. Nous assistons à une gestion de crise en temps réel, souvent pour faire le buzz, alors qu'une planification rigoureuse s'imposait depuis des années.

La situation est particulièrement critique face aux vagues de chaleur, qui surviennent de plus en plus fréquemment, notamment pendant les périodes d'examens comme le Brevet (DNB) et le Baccalauréat. Les chef-fes d'établissement se retrouvent seul-es face à la météo, contraint-es de prendre des mesures de dernière minute : annuler des heures de cours en fin de journée ou ouvrir les établissements trop tôt le matin, sans que cela ne soit réellement applicable ou sécurisé, et en ne respectant pas la vie des agent-es. Pourtant, une fois le phénomène passé, le ministre ne revient plus sur le sujet, nous laissant dans l'incertitude pour la prochaine vague, qui pourrait survenir à un moment critique pour les jeunes.

Le problème structurel est majeur : nos bâtiments, souvent mal conçus pour affronter ces chaleurs extrêmes, ne sont pas adaptés. Au lycée Renoir

à Angers, les plans de rénovation sont repoussés de plusieurs années, voire de décennies. Les enseignant-es rapportent des malaises en plein cours, et les équipements de base font défaut. Les nombreuses fenêtres sont orientées plein sud pour l'une des façades, et les volets, pourtant essentiels pour se protéger, mettent des mois à être réparés. À l'exemple du lycée Jean Moulin, un projet architectural ambitieux mais défaillant, où la chaleur étouffe et où les fuites d'eau persistent, la situation est intenable et a entraîné des manifestations d'élèves l'an dernier.

L'air intérieur est également un problème de santé publique. Les classes surchargées entraînent une concentration de CO2 dangereuse, aggravée par l'impossibilité d'aérer correctement : ouvrir les fenêtres fait entrer la chaleur, les fermer fait grimper le taux de CO2. De plus, le branchement de ventilateurs ou de petits appareils de refroidissement est souvent interdit, laissant le personnel et les élèves sans solution immédiate face à la canicule. Laisser les portes ouvertes est souvent source de bruit par manque d'AED pouvant contrôler les couloirs.

Pendant ce temps, certaines municipalités comme Trélazé ou Beaucouzé ont pris les devants. Elles ont rénové des écoles primaires, intégré des cours végétalisées et adapté leurs bâtiments. Ces initiatives locales montrent qu'une solution est possible, mais elles restent isolées face à des

acteurs (Région, Département) qui ne planifient pas leurs actions dans ce sens et privilégient souvent l'apparat à l'efficacité (grand hall d'accueil, ordinateurs personnels, changement des plateaux de cantine, etc.) sans réellement tenir compte des remontées du terrain. Le ministère et les donneurs d'ordre doivent cesser de réagir en surplace. Il est temps de :

- Planifier les rénovations des établissements pour les rendre résilients aux vagues de chaleur.
- Fournir des équipements adaptés (isolation, climatisation, ventilateurs, stores efficaces) et autoriser leur utilisation sans entrave administrative.
- Établir des protocoles clairs et anticipés pour les périodes d'examens, en collaboration avec les chef-fes d'établissement et les personnels.
- Planifier les actions et les moyens pour éviter que chaque établissement ne soit laissé à sa propre initiative.

La santé des personnels et des élèves ne peut plus être sacrifiée sur l'autel d'une gestion déconnectée. Exigeons une politique éducative qui prenne enfin en compte l'urgence climatique et les réalités du terrain. La CGT Éduc'action sera aux côtés de tous ceux et toutes celles qui luttent pour des conditions de travail et d'étude dignes et sûres.

CGT Éduc'action 49



LA CGT REVENDIQUE :

La CGT alerte depuis des années sur le manque de préparation et de la dégradation des bâtiments scolaires qui nuisent à nos conditions de travail et aux élèves. La CGT Éduc'action revendique d'urgence entre autres :

- Un plan sur le bâti scolaire (5 milliards d'€/ an pendant 10 ans !)
- des mesures de protection en toute saison et de fournir aux agent-es des conditions d'exercice dignes !

STOP 
AU PASSOIRE THERMIQUE,
BÂTI SCOLAIRE NON ADAPTÉ



Dialogue social : avis de recherche n°2

Depuis l'année dernière, les personnels du CIO de Rezé sont touchés par un déménagement de site. Les organisations syndicales CGT FO et UNSA les soutiennent et ont porté l'avis ci-dessous en Formation Spécialisée Santé Sécurité Travail. Lors de l'instance, des questions

liées aux conditions de préparation du déménagement ont été soulevées sans que des garanties soient apportées aux personnels en amont de ce déménagement. Les représentants du personnel ont donc quitté l'instance et ont adressé aux agents un courrier dénonçant le mépris du dialogue social.

Pôle administratif-ves

VOS ÉLU.ES

Avis F3SCT des services académiques : CIO de Rezé

Lors de la visite de la délégation de la formation spécialisée santé, sécurité et conditions de travail du CIO de Rezé le 3 février dernier, la demande a été formulée par l'ensemble de l'équipe de pouvoir suspendre l'accueil du public pendant cinq jours pour pouvoir organiser le futur déménagement prévu les 24 et 25 juin 2026.

L'annonce du refus de cette fermeture suscite incompréhension, inquiétudes et colère.

Nous rappelons que les représentants du personnel à la FS avaient

acté que le thème de la visite au CIO de Rezé portait sur « déménagement et risques psycho-sociaux », au vu de l'historique du projet initial et non concerté de déménagement sur le site Cabestan, qui avait suscité l'expression d'une souffrance des collègues au travers des fiches RSST.

- Comment assurer la continuité du service public dans des conditions qui ne permettront pas de garantir la sécurité des consultants, des familles qui viennent avec de jeunes enfants ?
- Comment maintenir un service d'information alors que la documentation et les ordinateurs

seront dans les cartons et qu'il y aura une coupure du réseau internet ?

- Quel service peut être rendu aux usagers et usagères alors que les opérations matérielles inhérentes à tout déménagement mobiliseront l'ensemble de l'équipe ?

C'est pourquoi la CGT, FO et l'UNSA exigent que cette demande exceptionnelle de fermeture de 5 jours soit entendue et accordée, dans un souci commun de qualité du service rendu aux usager-ères et afin de réduire tout risque d'impact psycho-social pour les personnels.

Pôle administratif-ves



AESH : Entre précarité et déni de la loi de 2005, l'urgence d'une transformation réelle

Suite à la mobilisation du 9 juin et aux échanges entre la CGT Educ'action, Sud Éducation et la FSU, du Maine-et-Loire, le constat est sans appel : le ministère de l'Éducation nationale persiste à ignorer la précarité structurelle du métier d'AESH (Accompagnant d'Élèves en Situation de Handicap). Ses propositions actuelles ne visent pas à sécuriser les parcours, mais à instaurer une chaîne de commandement verticale, ajoutant des échelons de contrôle sans valeur ajoutée humaine. Plus grave encore, cette gestion de crise révèle un mépris flagrant pour la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

La situation sociale des AESH est dramatique. Un métier très majoritairement féminin, sous-payé et précaire, qui contraint de nombreuses femmes à dépendre financièrement d'un conjoint pour subvenir à leurs besoins. Cette situation freine l'émancipation économique et rappelle des modèles sociaux révolus. Face à cette urgence, le ministère propose de titulariser uniquement 10 % des agents (en priorisant les futurs coordinateurs/trices), une mesure dérisoire face à l'ampleur des besoins. Or, la loi de 2005 garantissait un accompagnement adapté pour tous les élèves en situation de handicap, mais les moyens n'ont jamais suivi. C'est aujourd'hui un vrai problème de société : de plus en plus de parents sont concernés, et la réalité du terrain montre que les droits théoriques sont bafoués par l'absence d'agents suffisants et suffisamment formés.

La stratégie du ministère semble être celle de l'empiement hiérarchique, donc à moindre coût. Plutôt que de valoriser les emplois de base, il conçoit de nouveaux échelons de direction, comme des "AESH coordonnateurs/trices", destinés à surveiller les autres accompagnants. Cette logique de "niveaux intermédiaires de contrôle" renforce la verticalité du pouvoir sans améliorer les conditions de travail sur le terrain. C'est un paradoxe inquiétant : alors que l'on critique les systèmes autori-



Focus : mobilisation des AED et AESH le 9 juin à Nantes

Le 2 et 9 juin 2026, les AED et AESH étaient appelé-es à se mobiliser. À Nantes, une centaine de personnes se sont réunies, en convergence avec les personnels du CHU de Nantes afin de revendiquer plus de moyens et une meilleure reconnaissance des précaires.

taires du passé, on reproduit aujourd'hui une structure de surveillance rigide au sein de l'Éducation nationale, au détriment de la mission d'éducation et d'accompagnement des élèves en situation d'handicap.

Les projets techniques ne sont pas en reste. Le ministère envisage de transformer les notifications d'accompagnement individuel pour les élèves à temps partiel en "AESH collectif individuel", risquant de diluer la qualité du suivi spécifique. Parallèlement, il tente de généraliser la création de Pôles d'Appui à la Scolarisation (PAS), une mesure qui a été rejetée à plusieurs reprises par l'Assemblée nationale, mais qui s'applique à tous les niveaux d'enseignement. Ces réformes, loin de corriger le tir, risquent de compliquer encore plus l'accès aux droits garantis par la loi de 2005.

La création de ces PAS et le renforcement des strates de contrôle dans les établissements sont des priorités qui ne répondent pas aux besoins réels des familles et des élèves. La CGT Educ'action, Sud Éducation et la FSU, du Maine-et-Loire appellent à une mobilisation forte pour l'automne prochain. Une mobilisation intersyndicale qui projette d'être associée aux parents d'élèves, y compris des associations locales, pour dénoncer cette logique de contrôle, exiger le respect de la loi de 2005, et réclamer une titularisation massive pour garantir un accompagnement de qualité et digne pour tous.



AED en grève au lycée Malraux d'Allonnes (Sarthe)

Mardi 2 juin à Allonnes dans la Sarthe, le mouvement de grève des AED a été bien suivi. Nombreux et nombreuses ont été les AED faisant grève, soutenu-es par plusieurs prof-es grévistes aussi. Malgré la pluie, le rassemblement devant le lycée a été un succès et de nombreux-euses élèves sont venu-es apporter leur soutien aux AED contre une direction nocive.

Cela fait quelques mois en effet que les AED sont en conflit avec la direction et l'un des CPE. Cela s'est traduit notamment par des fiches de postes qui leur ont été imposées ; fiches totalement infantilisantes et déli-rantes comme le fait de ne pas pouvoir aller librement aux toilettes, mais d'en référer à sa hiérarchie pour ne pas « abandonner son poste ».

Mais à cela s'ajoute le fait que deux AED de l'équipe

Discrimination syndicale : un AED sanctionné pour son engagement

La CGT Educ'action Nantes dénonce avec la plus grande fermeté la non-reconduction du contrat de notre camarade Kilian, assistant d'éducation au collège La Colinière de Nantes depuis trois ans.

À l'issue de son entretien professionnel de fin d'année, le principal de l'établissement a pourtant reconnu ses compétences et son professionnalisme à travers l'ensemble des critères évalués. Rien dans son exercice professionnel ne justifie donc cette décision brutale de non-renouvellement.

Alors, pourquoi écarter un agent reconnu pour la qualité de son travail ?

Pour la CGT Educ'action, la réponse ne fait guère de doute. Cette décision intervient après une année marquée par une forte mobilisation des assistants d'éducation pour dénoncer leurs conditions de travail et revendiquer la création d'un véritable statut pour les AED. Kilian a pris toute sa place dans ces luttes, notamment lors de la semaine de mobilisation contre la précarité dans la Fonction publique organisée du 9 au 13 mars à Nantes, qui avait conduit à la fermeture de nombreuses vies scolaires pendant plusieurs jours.

Cette non-reconduction porte toutes les caractéristiques d'une discrimination syndicale. Kilian est en effet syndiqué à la CGT Educ'action, membre du collectif AED et représentant élu à la Commission consultative paritaire académique (CCPA) des AED-AESH. Son engagement syndical est connu et reconnu.

Sanctionner un personnel précaire en raison de son activité syndicale constitue une atteinte grave aux libertés fondamentales. Il s'agit d'un signal particulièrement

en CDD se sont vus refuser d'être reconduits l'année prochaine pour des raisons totalement arbitraires. C'est bien sûr un règlement de compte de la part de la direction.

En tous cas avec cette grève et ce rassemblement réussi, la direction a eu son coup de publicité sur ses pratiques insupportables mais qui malheureusement se développent de plus en plus dans les établissements. En effet, il n'y a pas de mystères, plus les moyens en termes de postes sont diminués et plus le travail devient difficile et plus le travail est difficile à faire, plus les méthodes des directions deviennent répressives et arbitraires.

Les collègues de Malraux ont eu bien raison de se battre pour dénoncer ça : on veut des moyens, des salaires dignes et des collègues, pas des garde-chiourmes !

CGT Educ'action 72



Mobilisation devant le lycée Malraux d'Allonnes (72)

inquiétant adressé à l'ensemble des personnels précaires : se mobiliser, revendiquer, défendre ses collègues et ses droits pourrait conduire à perdre son emploi.

Au-delà du cas de Kilian, c'est l'ensemble du mouvement syndical qui est visé. S'attaquer à un représentant des personnels, c'est chercher à faire taire celles et ceux qui dénoncent la précarité et qui se battent pour l'amélioration des conditions de travail et la conquête de nouveaux droits.

La CGT Educ'action Nantes refuse que de telles pratiques se banalisent dans l'Éducation nationale. Nous continuerons à dénoncer toutes les formes de discrimination syndicale dans la Fonction publique et exigeons le renouvellement du contrat de notre camarade afin qu'il puisse poursuivre ses fonctions au collège La Colinière.

La CGT Educ'action Nantes est déjà intervenue auprès de la Rectrice pour demander que cette situation soit réexaminée et que les droits syndicaux soient pleinement respectés.

La solidarité est notre force. Face aux tentatives d'intimidation, nous resterons mobilisé-es aux côtés de tous les personnels qui s'engagent pour défendre leurs droits.

Secrétariat de l'URSEN

Non titulaires : la fin d'année approche !

La fin d'année approche et force est de constater que les conditions de travail et d'emploi des non titulaires de l'Éducation nationale, loin de s'améliorer, connaissent à nouveau une dégradation. La CGT Educ'action Nantes le dénonce depuis de nombreuses années : la montée de la contractualisation a pour objectif quasi avoué de faire apparaître le statut comme un simple support possible de l'emploi public à côté de celui de contractuel et pire de rendre minoritaire le nombre de fonctionnaires. Logique permettant ainsi souplesse, fluidité et amplification des marges de manœuvre de managers locaux. Sur le terrain, dans l'académie, cette politique fait des

dégâts : temps de travail incomplet, bas niveau de salaire, évolution de carrière quasi nulle, postes partagés, éloignement géographique, contrats qui s'enchainent... Côté rémunération, nous dénonçons une gestion à géométrie variable des personnels, sans cadre national, ayant pour conséquence une inégalité de traitement selon la discipline, le lieu d'affectation, l'expérience professionnelle antérieure, le niveau de diplômes.

Attention, la phase de renouvellement des agent-es est bien souvent l'occasion d'évaluations arbitraires de la part des chef-fes d'établissement voire aussi de certain-es inspecteur-trices un peu zélé-es. Et comme depuis de nombreuses années, la CGT dénonce la place beaucoup trop

grande laissée à la GRH de proximité sur les renouvellements et de plus en plus, sur les affectations. Non, ce ne sont pas les chef-fes d'établissement qui affectent mais bien les services RH du rectorat ! Les critères principaux d'affectation restent bien liés à l'ancienneté et aux vœux.

Le développement de la précarité est un danger qui pèse sur tou-tes : titulaires comme non-titulaires. La CGT Educ'Action doit poursuivre son combat avec les Non titulaires pour renforcer les droits des précaires (salaires, conditions de travail ...) et porter la revendication d'une loi de titularisation, élargie à l'ensemble des personnels précaires, seule à même d'apporter des réponses statutaires et collectives.

Pôle Non-titulaires



**PRÉCARITÉ
TOUTE LA VIE ?
NON MERCI !**



Avec la CGT je m'organise

Subrogation du salaire en cas d'arrêt maladie : repoussée à 2028 !

Promise pour 2025, puis 2026 puis 2027, l'application de la subrogation en cas de maladie pour tous-tes les agent-es contractuel-es (dont les AESH) est une fois de plus reportée par le ministère à 2028. Ce recul est vécu comme une nouvelle marque de mépris institutionnel à l'égard de personnels précaires « petit personnel », obligé de vivre sans statut, sans temps complet et sans rémunération décente. Dans un cadre austéritaire, l'État fait à nouveau le choix de maintenir ses personnels les plus précaires dans une insécurité financière dramatique et injuste.

La subrogation est le mécanisme par lequel l'employeur maintient l'intégralité du salaire en cas d'arrêt maladie, se chargeant lui-même de récupérer les indemnités journalières auprès de la Sécurité Sociale. Ce droit est la norme pour les fonctionnaires titulaires.

Il y a 2 ans, sous la pression des organisations syndicales, l'État, lors des négociations sur la PSC, avait annoncé la mise en place de la subrogation pour les agents-es contractuel-es (article 2 du décret 86-83 du 17/01/1986). L'application de ce cadre réglementaire devait se faire normalement au 1er juillet 2025 pour tous-tes les agent-es contractuel-es ayant plus de 4 mois d'ancienneté. Dans l'attente de son application, les personnels non titulaires continuent de percevoir les Indemnités Journalières (IJ) qu'ils ont à rembourser en cas de trop-perçu.

Devant entrer en vigueur en 2025, cette mesure a déjà été repoussée 2 fois par décret pour des applications en 2026 puis 2027. Lors d'un récent Comité Social Administratif (CSA) ministériel, le ministère a annoncé, brutale-

ment, un nouveau report au 1er janvier 2028. Inacceptable pour la CGT Éduc'action.

Cette décision bafoue à nouveau les accords signés et les engagements gouvernementaux pris. Elle se fait à l'encontre de personnels précaires se retrouvant trop souvent en difficultés pour rembourser les trop-perçus.

Pour expliquer ce retard, le ministère avance le fait que la DGFIP (les Finances Publiques) n'a pas les capacités humaines et techniques de la mise en place. Nous estimons au contraire qu'il est surtout le fruit de choix politiques et d'une politique d'austérité qui s'abat sur la Fonction publique, au détriment des plus faibles.

En l'absence de subrogation, l'agent-e se retrouve trop souvent dans l'obligation de rembourser des sommes conséquentes pour des personnels percevant des salaires faméliques, mais indispensables pour vivre...

Ayant perçu à la fois son salaire et ses indemnités, l'agent-e se retrouve dans l'obligation de rembourser

l'administration qui « corrige » les choses (sans étalement) et demande les trop-perçus via des retenues sur salaires.



Dans l'académie de Nantes, il n'est pas une semaine sans qu'un collègue nous sollicite sur une situation de trop perçu avec des sommes pouvant parfois aller jusqu'à 20 000 euros.

Et souvent c'est la double peine. Alors qu'il-elle n'avait rien demandé, l'agent-e se retrouve alors doublement pénalisé-e. Aux remboursements immédiats exigés, il-elle a déjà subi une diminution des aides sociales. En effet, celles-ci sont calculées en fonction des revenus déclarés (et n'anticipant pas les sommes à rembourser...) et donc du cumul artificiel perçu (salaire + IJ) qui gonfle ces revenus. Cette mécanique peut entraîner des foyers fragiles dans le surendettement.

Pôle Non-titulaires

PROFESSEUR·ES CONTRACTUEL·LES DU SECOND DEGRÉ NON TIT.

FAITES RESPECTER VOS DROITS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

EDITO

Après les différentes élections départementales, on ne peut pas dire que le gouvernement Sarrailh poursuive une politique d'ouverture à l'égard des personnels contractuels. Si l'on est clair, le gouvernement Sarrailh poursuit une politique d'ouverture à l'égard des personnels contractuels, mais pas à l'égard des personnels contractuels du second degré. Dans le même temps, les conditions de retraite, elles, se dégradent à nouveau. Le ministre démissionnaire n'a rien fait de plus de faire semblant. Une nouvelle fois, de nombreux territoires manquant d'enseignants, on leur a imposé des personnels contractuels. L'éducation nationale doit reculer devant la réalité et dans l'urgence, aux personnels contractuels du second degré.

LES NON-TITULAIRES ONT DES DROITS !

Si le manque récurrent d'enseignants ne pousse l'administration à « faire passer » les non-titulaires (externalisation des contrats...), ne nous trompons pas, il s'agit bien de « faire passer » la précarité des personnels et ainsi répondre à une volonté politique de contractualisation des missions de Service public. Ensemble exigeons l'arrêt de la précarité pour les personnels qui exercent des missions pérennes et la reconnaissance de tous les personnels. Ensemble exigeons que les droits des personnels contractuels soient respectés.

NON TITULAIRES

N'HESITEZ PAS À CONTACTER NOS ÉLÈVES COORDONNEES LOCALES

Non-titulaires, retrouvez nos guides sur notre site

Guide : Comment lire sa fiche de paie (spécial non-titulaires)



lire ma fiche de paie

déroulement de carrière
égalité professionnelle
cotisations sociales
salaire net/brut
qualifications

avec la CGT UN AUTRE CHOIX de SOCIÉTÉ !



Toujours **non** aux PAS !

L'Assemblée nationale vient de rejeter la généralisation des Pôles d'Appui à la Scolarité (P.A.S) dans le projet de loi Inclusion, le gouvernement passe outre ce rejet et souhaite l'imposer en étendant la mesure et porter leur nombre à 3000 à la rentrée 2027. À ce jour, aucun bilan des expérimentations menées n'a été porté à la connaissance des organisations syndicales alors que nous savons qu'il existe. Mais qu'est-ce que les Pôles d'Appui à la Scolarité et pourquoi sommes-nous opposés à leur généralisation ?

Les Pôles d'appui à la scolarité constituent le 1er niveau de réponse aux « besoins éducatifs et pédagogiques » pour tou·tes les élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP), et pas seulement pour ceux et celles qui ont une reconnaissance MDPH ou MDA et un besoin de compensation. Selon notre actuel ministre, les PAS couvrent une multitude de profils : « Les élèves en situation de handicap, les élèves ayant une difficulté scolaire grave et durable, les élèves malades, les élèves allophones nouvellement arrivés en France, les élèves issus de familles itinérantes ou de voyageurs, les élèves intellectuellement précoces, les élèves en milieu carcéral ».

Le PAS peut être saisi par les familles ou les enseignant·es s'ils rencontrent des difficultés avec un·e élève, l'équipe du PAS, à savoir un·e enseignant·e (spécialisé·e ou pas) et un·e professionnel·le du médico social apportera une réponse dit « de premier niveau » à savoir :

- Des aménagements pédagogiques
- Du matériel pédagogique adapté aux besoins de l'élève (MPA)
- Un appui ponctuel de professionnel·les : de l'EN et du Médico-social à travers les équipes mobiles (EMAS) ou les Dispositifs d'auto-régulation (DAR)

Derrière cette alléchante vitrine se cache une volonté toute autre : limiter le recours à la MDPH par les familles

et ainsi limiter le nombre d'heures notifiées. L'équation est donc simple : moins de MDPH-moins de notifications-moins d'AESH...

Derrière cette volonté pieuse de rendre l'école accessible à toutes et tous, notre ministère a l'unique objectif de remettre en cause le principe de compensation de la loi de 2005 en demandant plus d'adaptations pédagogiques aux équipes...

Notre ministère leur fait ainsi porter la responsabilité de l'échec de l'école inclusive alors que le nombre d'élèves en situation de handicap a triplé en vingt ans et que, faute de moyens, nous faisons face à une pénurie d'espaces de soins adaptés, que les listes d'attente sont parfois supérieures à une année pour accéder à une prise en charge en orthophonie, en psychomotricité, dans un CMP, un SESSAD, de sept ans pour une place en IME... Les ULIS sont parfois saturées, avec, dans le même dispositif des élèves dont les troubles sont souvent non compatibles, orienté·es « par défaut », en partie parce que les places en IME ou hôpitaux de jour ne sont pas en nombre suffisant...

L'accessibilité ne peut être portée sans discuter de la place et du développement de la formation des personnels, d'un plan sur le bâti scolaire, de la création des places nécessaires permettant une prise en charge du secteur médico-social, de l'aide humaine...

Les Pôles d'Appui à la Scolarité feront baisser artificiellement le nombre d'élèves reconnu·es en situation de handicap par les MDPH pour réduire le nombre de notifications d'accompagnement par un·e AESH qui verra son périmètre d'intervention s'étendre, ses accompagnements se multiplier. Incapable de reconnaître à ces personnels précaires un véritable statut de la fonction publique, le gouvernement souhaite, au contraire, un véritable plan social.

Pôle non-titulaires



LA CGT ÉDUC'ACTION REVENDIQUE D'URGENCE :

- ✓ Le maintien des postes d'enseignant·es partout où ils ont été supprimés pour la rentrée 2026, ces postes dont la fermeture serait « justifiée » par la baisse démographique selon le gouvernement doivent servir à diminuer partout le nombre d'élèves par classe pour pouvoir prendre en compte le nombre croissant d'élèves à besoins éducatifs particuliers, et à la création de nouveaux postes, y compris spécialisés, partout où le besoin s'en fait sentir.
- ✓ La création d'un RASED complet et élargi pour 25 classes hors éducation prioritaire et 15 en éducation prioritaire, et la création de RASED dans le second degré.
- ✓ La création de structures adaptées aux besoins des élèves de type CMP mais aussi IME, SESSAD, rattachés à l'Éducation nationale.
- ✓ Le recrutement d'AESH à temps plein sous statut de fonctionnaires de catégorie B, titularisé·es après formation, et la couverture de tous les besoins recensés et notifiés par la MDPH.
- ✓ La fin des PIAL, des PAS, et autres structures en millefeuilles qui ne correspondent pas aux besoins du terrain et la création de postes d'enseignant·es spécialisé·es.
- ✓ Le respect des droits ouverts par la MDPH dans ses notifications d'aide humaine et le non-saupoudrage des moyens dans le cas d'aide mutualisée (limitation à deux élèves accompagné·es par AESH).



Lycée Washington-Touchard au Mans (72)

Lundi 9 mars au lycée Touchard, les spéculations allaient bon train, le proviseur était absent depuis la fin de la semaine précédente et son nom avait disparu de la porte de son bureau. Mais après tant d'années d'espérances déçues, personne n'osait croire qu'il puisse être démis. Ce n'est qu'avec le courriel, en fin de matinée, de l'inspectrice d'académie à destination des personnels du lycée que tout le monde fut enfin heureux et soulagé. Celle-ci leur apprenait que le proviseur était suspendu par mesure conservatoire jusqu'à la fin de l'année scolaire.

En revanche, son mail ne comportait pas un mot d'explication sur les raisons de sa suspension, pas un mot de reconnaissance des souffrances qu'il avait infligées aux personnels, pas un mot non plus reconnaissant le bien fondé de toutes celles et ceux qui pendant tant d'années s'étaient battu-es contre ses méthodes. Et pour cause ! Car les méthodes délétères du proviseur étaient connues et soutenues par toute la chaîne hiérarchique de la DASEN jusqu'au ministre en passant par le rectorat. Finalement, en l'exfiltrant ainsi à quatre mois de son départ en retraite, le ministère et l'administration s'en tirent à bon compte.

Car pendant plus de 7 ans, ce sinistre personnage a maltraité les personnels, de « ses secrétaires » aux enseignant-es en passant par la Vie scolaire. Ceux et celles porteur-euses de handicaps, malades avec allègements de services, étaient maltraité-es avec des emplois du temps sur mesure pour leur rendre la vie encore plus dure. Des femmes étaient moquées sur leur physique, et les contractuel-les évidemment méprisé-es, considéré-es comme de la main d'œuvre servile. Lors des contestations d'élèves contre la réforme des E3C, il avait pris au collet et poussé des élèves sous les yeux complices de policiers qu'il avait fait mobiliser. Pour empêcher les contestations, il alternait chantage et mesures punitives, un de ses jeux préférés étant de démolir les propositions de répartitions de services des équipes pédagogiques pour distribuer les siennes en punissant celles et ceux qu'il avait dans le nez : « lui il est nul, il n'aura pas les spécialités... » pour ne citer qu'un exemple de ses élégances.

Or tous ces agissements ont été systématiquement dénoncés : pétitions, journées de grève, des rassemble-

ments devant l'établissement répercutés par la presse, des auditions auprès de la DASEN et du Rectorat, droits de retraits (d'ailleurs sanctionnés de sa part par une retenue sur salaire) ... À chaque fois, ces mobilisations, ces alertes sont restées lettre morte. Cela en dit long sur ce que fait le ministère de son devoir de protection des personnels. Au contraire ! Car ce proviseur n'était qu'une pièce avancée de la politique des gouvernements successifs de casse de l'Éducation Nationale, qui passe par la maltraitance et la mise au pas de ses personnels.

En avril 2025, un article de Médiapart, sur la maltraitance institutionnelle dans le second degré a pointé le lycée Touchard-Washington et faisait le lien entre le suicide de deux collègues et les méthodes du proviseur. En dépit des ajournements de calendrier du rectorat, la Formation Spécialisée Santé Sécurité au Travail Académique (F3SCT-A) a pu enfin réaliser une visite de prévention sur les Risques Psycho-sociaux. Des dizaines de collègues y ont été entendu-es qui ont exposé mal être et colère. Une séance extraordinaire de la F3SCT-A réclamée par les organisations syndicales s'est tenue en juillet alertant de la mise en danger des personnels mais cela n'a pas suffi, à la rentrée 2025 les collègues apprenaient que cette fois ce serait une inspection générale dépêchée par la ministre de l'époque qui viendrait sur la question du « conflit entre les personnels et le proviseur », encore un euphémisme pour atténuer les méthodes du proviseur et ses soutiens de sa hiérarchie. Bien qu'épuisé-es d'avoir sans cesse à se justifier et à rappeler les méfaits qu'ils subissaient, là encore des dizaines de collègues sont allé-es témoigner de leur souffrance et de leur colère devant cette inspection générale lors du 1er trimestre.

Finalement à la surprise de toutes et tous, le proviseur a été suspendu. Qu'est ce qui aura motivé le ministère ? Peut-être la crainte que la mobilisation incessante ne reste une pierre dans leur chaussure avec le risque que l'absence de réponse ne reparaisse dans la presse nationale. En tous cas, en exfiltrant le proviseur in extremis, la hiérarchie évite que sa responsabilité ne soit mise en lumière.

Quoi qu'il en soit, parmi toutes celles et ceux qui s'étaient battu-es, ce fut la joie. Joie de ne plus le voir pérorer et joie de participer à son pot de départ... sans lui ! Depuis, les collègues reviennent dans la salle des personnels qui avait été désertée si longtemps, les langues se délient faisant mesurer à quel point une chape de plomb pesait depuis des années... et tou-tes savourent la cohésion qui a permis de tenir, et qui sera indispensable pour lutter contre les mauvais coups que le gouvernement prépare d'ores et déjà pour la rentrée prochaine.

CGT Educ'action 72

Stop à la surenchère sécuritaire

NOUS VOULONS DES MOYENS POUR TRAVAILLER DIGNEMENT !

Les représentant-es du personnel administratif au Comité Spécial Académique des Services Académiques (CSA-SA) ont appris dernièrement la mise en place de 8 nouvelles caméras de surveillance sur le site de la Houssinière Rectorat de Nantes, caméras qui s'ajoutent aux 10 existantes.

Dans le même temps et depuis le 27 avril, un système d'accès par badge aux bâtiments des deux sites Houssinière et Margueritte est rendu obligatoire pour tous les personnels. Les organisations syndicales ont obtenu heureusement que l'éventuelle perte du badge ne soit pas facturée aux agent-es.

Interrogée sur la pertinence de cette montée sécuritaire, l'administration justifie l'installation de nouvelles caméras par « des intrusions de manifestant-es » (pour autant systématiquement bloqué-es à la grille, à l'exception des chef-fes d'établissement mobilisé-es" qui eux ont le droit de se "promener" dans le parc), la présence de « promeneurs » et « des vols ».

Pour le badgeage, l'objectif affiché est de renforcer le contrôle de l'accès aux sites de la Houssinière et de Margueritte.

Pour la CGT Educ'action, la priorité pour notre la Fonction publique ne réside pas dans cette fuite en avant sécuritaire mais plutôt dans l'amélioration des conditions de travail : hausse des salaires, créations de postes, mise en place de brigades de remplacement, plan de titularisation des contractuel-les...

Systématiquement, quand la CGT pose ces revendications, l'administration nous rétorque que les budgets manquent et que l'heure est à la « rationalisation » des services publics. Apparemment, il semble plus facile de trouver de l'argent pour des caméras et des badges que pour remplacer des collègues absent-es.

Cette surenchère sécuritaire a un coût : 130 000 € ont été investis pour l'achat et le remplacement des caméras sur le site de la Houssinière.

Dans le même temps dans les services, dans les établissements, nous constatons tous les jours le manque de personnels et de moyens, y compris pour obtenir les fournitures administratives de base les plus élémentaires.

Plus généralement, cette seule réponse sécuritaire s'inscrit dans un contexte social qui se dégrade : des moyens pour l'armée et la sécurité mais des Services Publics au régime sec. A ce titre l'annonce de la construction d'un nouveau porte-avion aux Chantiers de l'Atlantique, à Saint-Nazaire, pour un coût estimé de 10 milliards d'euros est symptomatique de ce détournement des finances publiques vers un militarisme qui laisse présager une course à la guerre. La CGT revendique un autre choix de société qui passe par un Service public utile à tout-es les citoyen-nés et dans l'Éducation la création et la titularisation de milliers de postes d'AESH, d'AED, d'enseignant-es, infirmier-es et médecins scolaires, administratifs, personnels de labo... autant d'agent-es pour faire vivre un service public de qualité.

Pôle administratif-ves



Caricature réalisée par FB de la CGT Educ'action 44



Le conseil départemental de la Mayenne met en place la vidéosurveillance !

Le Conseil départemental de la Mayenne a le projet d'équiper l'ensemble des collèges mayennais, publics et privés, de « caméras de vidéoprotection », qui n'est qu'un élément de langage pour ne pas dire ce qu'elles sont véritablement, c'est-à-dire de la vidéosurveillance, à l'encontre des élèves, de leurs familles, ainsi que des personnels travaillant dans les collèges. L'équipement des 6 collèges publics lavallois est prévu pour mars 2026, celui des autres collèges publics du département pour la rentrée 2026


PAS QUESTION !

Réunion publique sur la vidéosurveillance en Mayenne : jeudi 18 juin, à 20h, au Bâtiment 13, place Albert Jacquard (quartier Ferrié) à Laval.

Cette réunion a eu lieu pour débattre de la vidéosurveillance en Mayenne : projets du Conseil départemental, enjeux de la vidéosurveillance. La CGT Educ'action 53 est à l'initiative de cette réunion et a été rejointe par la FCPE, la LDH, la FSU et SUD Éducation. Jeudi 21 mai, des représentant.e.s de la CGT Educ'action 53 ont rencontré Bruno Bertier, conseiller départemental d'opposition, siégeant notamment au CA du collège Alain Gerbault à Laval. Il nous a apporté des informations complémentaires sur le projet du Conseil départemental, notamment le fait qu'il est bien prévu l'utilisation de l'intelligence

artificielle pour repérer les "rassemblements anormaux" et les "comportements suspects" aux entrées des collèges. Il nous a aussi informé sur le coût du projet : 450.000 euros pour les caméras des collèges publics, 300.000 pour celles du privé, 500.000 euros pour l'installation du centre de supervision départemental (hors bâtiment), et enfin entre 300.000 et 900.000 euros de frais de fonctionnement chaque année en fonction de la plage horaire de vidéosurveillance choisie (de 5 jours/7, de 7h à 20h, jusqu'à 7 jours/7 24h/24).

Pour rappel, la CGT Educ'action 53 est à l'action depuis plusieurs mois sur la question de la vidéosurveillance dans les collèges (voir article Numéro précédent)

CGT Educ'action 53

à noter !

Front commun contre l'extrême droite (collectif, 2026)

Faire de l'unité une force concrète

Ce projet éditorial est en lui-même un acte politique : des médias différents s'unissent pour produire un outil commun de lutte. C'est une démonstration : l'unité n'est pas un slogan, c'est une stratégie.

Ce que ça permet :

- De comprendre la dimension internationale du phénomène
- De toucher un public large, au-delà des cercles militants
- D'incarner concrètement la nécessité d'un front commun

Pourquoi c'est décisif :

Parce que face à une extrême droite structurée, divisée mais convergente, la dispersion est une faiblesse. Ce hors-série montre que l'unité est possible — et nécessaire.



Depuis 1998, les journées Intersyndicales femmes regroupent des militant·es de la CGT, de la FSU, et de l'Union Syndicale Solidaires qui travaillent ensemble pour organiser chaque année des journées intersyndicales de formation "femmes" sur deux jours qui rassemblent des personnes venues de toute la France, et de secteurs divers. 5 camarades de la CGT Éduc'action 44 étaient présentes lors de ces deux jours en avril dernier.

Le programme de cette année abordait 4 thématiques, voici quelques éléments que nous avons retenu.

1/ Politiques d'austérité : quels impacts sur les femmes ?

On retiendra que les femmes occupent 80 % des salaires précaires. Le premier visage de la pauvreté est celui d'une femme, les jours de carences et la baisse de salaires en cas d'arrêt maladie touchent de plein fouet les femmes enceintes.

2/ Démasculiniser l'Histoire

Ludivine Bantigny, historienne nous a proposé de changer de regard et de voir comment démasculiniser l'histoire, « nous ne sommes rien, soyons toutes ». Pour cela, elle a remonté le cours de l'Histoire pour mettre en lumière les impacts de cette masculinisation de l'histoire. « Il en est du féminisme comme de l'astronomie, grâce aux nouvelles techniques on découvre sans cesse de nouvelles étoiles » : Michelle Perrot, historienne et pionnière dans ce travail sur les Femmes dans l'Histoire. Quelques noms qu'on vous laisse (re)découvrir : Sanité Belair, Suzanne Voilquin, Jenny d'Héricourt, Aurore Hortense Machu, Joséphine Marchais, Nathalie Lemel, Élisabeth Dmitrieff, Louise Michel, Madeleine Pelletier, Nelly Roussel, Marcelle Capy, Hélène Brion, Emilienne Mopty, Françoise Ega.

Sylvia Serbin, historienne a exposé l'invisibilisation des femmes africaines et a porté ses travaux

autour de la question : « comment retrouver la part des femmes africaines dans l'Histoire de l'Humanité ? ». En France, les femmes noires ont été visibilisées par une imagerie stéréotypée dans une posture soumise, lassive, de misère alors que l'histoire de l'Afrique relate d'une longue tradition d'engagement avec des luttes de femmes comme celles des guerrières "les Amazones du Dahomey", les reines comme la reine Zinga d'Angola, Ranavalona III de Madagascar, Taytu Betul impératrice d'Éthiopie, Ndaté Yalla Mbodj, dernière grande Linguère du Waalo, qui a marqué l'histoire par sa résistance farouche aux forces coloniales française, de résistantes, commerçantes...Celles-ci n'étaient pas déterminées par leur genre mais par leur apport à la société. L'iconographie coloniale a fini par faire croire qu'en Afrique les femmes de pouvoir n'existent pas, que les femmes africaines n'étaient pas autonomes. Ce pouvoir des femmes a été réprimé et effacé par le colonialisme et l'imposition de religions monothéistes.

A lire : *Reines d'Afrique et héroïnes de la diaspora noire* de Sylvia Serbin



3/ Femmes et migrations : des parcours de combattantes.

Catherine de Wihtol de Wenden — Docteure en science politique, spécialiste dans la question des



5 camarades de la CGT Éduc'action 44 présentes à Bobigny, dans la salle Clara Zetkin

migrations et directrice de recherche émérite au CNRS, Héma Sibi — Directrice générale de l'association «CAP International» et porte-parole du Mouvement du Nid, spécialisée dans les questions relatives à la prostitution et la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, Anita Ahebwa et Damari Atwiine, représentantes de l'association «Les lesbiennes dépassent les frontières» par la transmission de leurs vécus passés, actuels et futurs et Ferten Djenboudi juriste en droit international, responsable du Bureau régional de ressources juridiques internationales (BRRJI) au Centre d'information sur les droits des femmes (CIDF) Phocéien et a présenté l'association ESPACE (Espace de Soutien aux Professionnels de l'Accueil et du Conseil aux Étrangers) sont intervenues successivement sur cette thématique.

Quelques rappels : Les femmes sont de plus en plus nombreuses à migrer. Les migrations sont largement intracontinentales, leurs migrations suivent les anciens circuits de la colonisation. et il existe une "sélection" de stéréotypes en fonction des besoins des pays. Plus le pays a une économie tournée vers le tourisme et/ou la prise en charge des personnes âgées, plus le besoin de ressources féminines est important ; de plus, cela dépend de la construction du lien entre les pays.

Les femmes fuient seules des violences et des modèles de familles et se retrouvent dans un autre système de violence et de pressions

des différents « cartels » menant ces femmes dans un système d'exploitation dont la prostitution : 60% des personnes prostituées sont des femmes migrantes.

Le système prostitutionnel et les réseaux de traite sont à l'intersection de toutes les oppressions : patriarcat, capitalisme et colonisation, dressage sexuel, spoliation des revenus.

4/ Comment l'Extrême droite organise le backlash contre les femmes?

Pauline Ferrari, journaliste indépendante, spécialiste des nouvelles technologies, des questions de genre et la culture du web nous a présenté que dans son parcours, elle a commencé à faire de l'éducation aux médias et à l'information dans les collèges et les lycées. Elle a pu observer que les propos misogynes des adolescents de 15-16 ans reprenaient ce qu'elle lisait sur Internet il y a dix ans. Elle est allée creuser du côté des jeunes pour voir à quels contenus ils étaient

confrontés sur les réseaux sociaux et comment la pensée masculine était sortie d'endroits un peu sombres d'Internet, pour aller vers le grand public. Le masculinisme n'est pas une idéologie cachée elle est présente partout et prend une ampleur assez inédite. Pour en savoir plus, à lire : *Formés à la haine des femmes: comment les masculinistes infiltrent les réseaux sociaux* de Pauline Ferrari

Violaine De Filippis-Abate avocate, autrice, chroniqueuse et militante féministe est intervenue pour rappeler qu'il n'y a pas assez de moyens pour la justice en France (86 % des plaintes pour VSS sont classées, 94% pour les plaintes pour viols - rapport IPP 2024). Le système judiciaire a été pensé pour autoriser les violences faites aux femmes, et les lois de "protection" sont issues du système patriarcal.

Elle a alerté sur le discours de Bardella qui exprime qu'il n'acceptera pas que les droits des femmes reculent lorsqu'il sera au pouvoir.

Pourtant, le RN ne fait rien pour l'égalité femmes-hommes, ni pour le droit des femmes, les votes des élu-es RN le prouvent ! Dans son livret Famille le RN propose d'instaurer un prêt public à taux zéro sur 10 ans pouvant aller jusqu'à 100 000 euros pour les jeunes couples dont la moyenne d'âge est inférieure à trente ans et le capital restant dû sera transformé en don à la naissance de leur troisième enfant

Cette proposition pourrait séduire des femmes précaires mais c'est une fausse réponse car il illustre un projet réactionnaire de ce parti où les femmes sont reléguées dans une place de femme au foyer et de procréatrice.

À lire : *Classées sans suite* et *La Résistance écarlate : les femmes face au nouveau backlash* de Violaine De Filippis-Abate

La formation intersyndicale FSU-CGT-Solidaires ont lieu tous les ans à Nantes en octobre et en région parisienne en avril, c'est un temps de formations importants et de qualité pour chacun-e.. N'hésitez pas à vous y inscrire auprès de vos secrétaires départementaux.

La Collective 44

Aujourd'hui encore, au travail :

9%

des viols ou tentatives de viols ont lieu au travail.

3/10

des salariées ont déjà été harcelées ou agressées sexuellement sur leur lieu de travail.

70%

de ces victimes de violences au travail déclarent n'en avoir jamais parlé à leur employeur.

Pour celles qui parlent, c'est souvent la double peine :



40% estiment qu'après avoir parlé, la situation s'est réglée en leur défaveur, par une mobilité forcée, voire un licenciement.

272 400 victimes

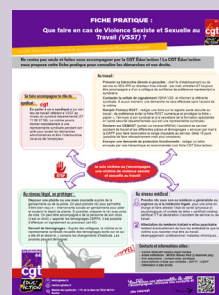
victimes de violences commises par leur partenaire ou ex-partenaire

3 femmes /jour

En France, 3 femmes victimes de féminicide ou tentative de féminicide par jour !



Retrouvez le **guide** : Que faire en cas de violence sexiste et sexuelle au travail (victime ou accompagnateur-ice) sur notre site



L'Union Locale CGT Nantes avait invité les réalisateurs du film "On n'est pas nos parents" dans le cadre des « Jeudis de l'U.L. » pour une projection-débat autour du documentaire.

Tourné en 2013 lors du mouvement de grève de 4 mois et demi contre la fermeture de l'usine PSA-Aulnay, le film croise deux époques (la grève de 2013 et la grève de 1982). À 30 ans d'écart, en croisant les images d'archives avec les images de 2013, le film de Matteo Severi met en miroir ces deux luttes sociales, emmenées par des ouvriers issus de l'immigration. Les choses ont-elles réellement changé entre 1982 et 2013 ? Les préoccupations sont-elles les mêmes ? Pourquoi la grève de 1982 a-t-elle été victorieuse alors que celle de 2013 ne l'a pas été ?

Ce film aborde aussi la situation des travailleurs immigrés de 1982 et de leurs enfants, nés en France, et travaillant dans la même usine 30 ans après. Le documentaire questionne le déterminisme social au travers de la remarque d'un jeune ouvrier en lutte en 2013. Il rappelle que, si ses parents étaient arrivés sans parler la langue française, avec toutes les difficultés que cela induit, et étaient cantonnés aux postes les plus durs de la chaîne de montage, leurs enfants avaient quant à eux suivi des études, mais pour finir pour un certain nombre sur les mêmes chaînes de montage et aux mêmes postes subalternes.

Mais il montre aussi que des salariés qui ne croyaient pas à la grève et aux luttes collectives pendant des années, se sont rendus compte en 2013, face à la perspective de fermeture, qu'ils avaient un intérêt commun à défendre, et affichaient de fait leur fierté d'être grévistes « cette fois-ci » alors qu'ils n'avaient pas bougé pendant 10 ans.

En 1982, les fonctions les mieux payées et valorisées sont occupées par des travailleurs blancs français, tandis que la majeure partie des OS, majoritairement marocaine, est brimée. Malgré tout, ces travail-

leurs vont s'organiser dans la CGT au départ clandestine, et mener une grève de 40 jours (qui subira la répression du syndicat maison CSL proche de l'extrême-droite), mais finira par être victorieuse et déclenchera d'autres mouvements similaires dans d'autres usines comme à Talbot.

Au travers des témoignages croisés, on découvre la fierté de se battre, la volonté de rendre hommage à la génération de 1982 qui s'est battue dans un contexte où les idées et la violence de l'extrême-droite étaient prégnantes : percée du FN à Dreux, meurtres racistes, relents colonialistes 20 ans seulement après la fin de la guerre d'Algérie. Vient aussi s'y ajouter une discrimination orchestrée par le gouvernement socialiste qui ira qualifier la grève des ouvriers de Talbot comme une grève religieuse et intégriste.

En 2013, les grévistes de PSA n'ont pas plus l'oreille du gouvernement Hollande, comme ne l'avaient pas non plus les salariés de Vilvoorde ou LU sous le gouvernement Jospin. Et cela aussi, cela questionne alors que l'extrême-droite progresse aujourd'hui dans des régions où le vote ouvrier était habituellement acquis aux partis dits de gauche.

Quel impact social et économique pour la ville d'Aulnay, dans un département de Seine St Denis qui est le plus pauvre de France et également le plus métissé. Après 2013 et la fermeture de PSA-Aulnay, certains quartiers de grands ensembles sont désertés, le grand Centre Commercial abandonné, et le documentaire montre des images dignes d'un pays en guerre.

Si dans les deux grèves l'usine était à l'arrêt, la grève de 2013 n'a été suivie au plus fort que par 500 ouvriers. On entend aussi, dans le discours, l'amertume de ne pas avoir réussi à « rendre justice » complètement à la lutte des anciens de 1982 en n'étant pas aussi massivement mobilisés.

Ce documentaire montre aussi de l'intérieur comment s'organise une grève sur le temps long : assemblée générales, actions d'occupation de l'usine, manifestations, opération péage gratuit pour alimenter la caisse de grève, événements sportifs ou festifs pour permettre de garder la cohésion. Mais il montre également les moments durs, avec les doutes, les difficultés financières, l'exaspération qui pousse certains à des actions individualistes qui amènent au licenciement... Si des moments sont forts en engueulades, ils sont nécessaires pour confronter les points de vue de conserver une dynamique d'action collective en votant les actions.



Affiche du film de Matteo Severi "On n'est pas nos parents"

Un film nécessaire :

nous retiendrons la fierté des ouvriers de s'être mis en grève pour se battre collectivement à l'échelle d'une usine. Et il faudra évidemment bien plus pour faire reculer le gouvernement et le patronat, mais ces luttes doivent être des exemples pour chacun.e pour nous organiser sur nos lieux de travail.

<https://www.facebook.com/media-part/videos/-on-nest-pas-nos-parents-1033328941941379/>

CGT Educ'action 44

Les 90 ans du Front populaire : 1936 - 2026



Point Culture



À l'occasion du 90ème anniversaire du Front populaire (1936-2026), la CGT Éduc'Action 53 propose deux rendez-vous pour mieux comprendre cet héritage social, politique et syndical majeur. Une conférence de l'historien Christophe Tropeau reviendra sur le rôle du mouvement syndical et du Front populaire en France et en Mayenne. Cette réflexion sera prolongée par la projection du film *La Marseillaise* de Jean Renoir, œuvre emblématique soutenue par la CGT et porteuse des idéaux de progrès social de l'époque. Ces deux événements invitent à redécouvrir les conquêtes sociales de 1936 et leur résonance dans les luttes d'aujourd'hui

1936-2026

les 90 ans du Front populaire

CONFÉRENCE

**Mouvement syndical
et Front populaire
en France et en Mayenne**

par Christophe TROPEAU,
historien de la Mayenne

Mercredi 29 avril 2026, à 20h
Bâtiment 13 - 4 rue Albert Jacquard,
Quartier Ferrié, à Laval.
Entrée libre et gratuite



SOIRÉE-CINÉMA

***La Marseillaise* (1938)
de Jean RENOIR**

Financé en partie par la CGT, le film raconte les aventures d'un groupe d'amis pris dans la tourmente de la Révolution française, mais c'est surtout une manière d'illustrer historiquement les idées du Front populaire.

Judi 28 mai 2026, à 20h
L'Avant-Scène,
29 allée du Vieux-Saint-Louis à Laval.
Entrée : 6,50 €

Contactez la CGT Éduc'action - Académie de Nantes



SECRÉTARIAT ACADÉMIQUE : Bertrand Colas - 06 23 33 67 99

Maison des syndicats - 1 Place de la Gare - 44276 - Nantes

nantes@cgteduc.fr

nantes.cgteduc.fr



CGT Éduc'action Loire-Atlantique

Secrétariat :

- Karine Perraud : 07 71 68 37 58
- Gaëtan Papillon : 06 72 49 32 67
- Julie Blondel : 06 86 23 96 86

Permanences : le mardi et mercredi (hors vacances scolaires)

Maison des syndicats, 1 Place de la Gare de l'État - 44276 - Nantes
44@cgteduc.fr

CGT Éduc'action Mayenne

Secrétariat : 06 15 60 68 44

- Christophe Tropeau

Bourse du Travail, 6 rue Souchu-Servinière - 53000 - Laval
53@cgteduc.fr

CGT Éduc'action Sarthe

Secrétariat : 06 43 98 65 63

- Thomas Hubert

4 Rue d'Arcole - 72000 - Le Mans
72@cgteduc.fr

CGT Éduc'action Vendée

Secrétariat : 06 77 88 23 28

- Hervé Guillonneau

156 Boulevard Louis Blanc - BP 226 - 85006 - La Roche-sur-Yon
85@cgteduc.fr

CGT Éduc'action Maine-et-Loire

Secrétariat : 02 41 25 36 18

- Alexandre Petit : 07 69 48 10 22

Permanences : le mardi après-midi (hors vacances scolaires)

Bourse du Travail, Case 84, 14 Place Imbach - 49100 - Angers
49@cgteduc.fr

Vos élu.es CGT

Comité social d'administration académique

Titulaire : Karine Perraud - 44@cgteduc.fr - 07 71 68 37 58

Suppl. : Bertrand Colas - nantes@cgteduc.fr - 07 71 68 37 58

Comité social spécial d'administration (Rectorat et DSDEN)

Titulaires : Hervé Guichard - Morgane Bouric- Sylvie Moreau - elusadmin.nantes@cgteduc.fr

Suppl. : Ronan Keromnes, Céline Blanchard, Claude Blanchet

CAPA des Enseignant.es, CPE, PSYEN du 2nd degré

Titulaires : Hervé Guillonneau - 85@cgteduc.fr - 06 77 88 23 28
Karine Perraud - 44@cgteduc.fr - 07 71 68 37 58

Suppl. : Julie Blondel - 44@cgteduc.fr - 06 86 23 96 86
Véronique Heisserer - veronique.heisserer@wanadoo.fr - 06 83 85 98 52

CAPA des ATRF

Titulaire : Nadège Jouneau - nadegejouneau@gmail.com - 06 06 43 59 90

Suppl. : Diego Lala - elusadmin.nantes@cgteduc.fr

CAPA des ADJAENES et des ATEE de Nantes

Titulaire : Patricia Berlaud : elusadmin.nantes@cgteduc.fr

Suppl. : Marina Sanz

CCP des agent-es non-titulaires ATPSS

elusadmin.nantes@cgteduc.fr

CCP des enseignant.es, éduc., orientation non-titulaires

Titulaire : Matthias Maix nantes@cgteduc.fr - 06 70 86 28 75

Suppl. : Franck Bourré - 06 45 45 94 86

CCP des AED et AESH

Titulaire : Maiwenn Guyomarch - aesh44cgt@protonmail.com - 06 86 23 63 62

Suppl. : Kylian Euzenat - nantes@cgteduc.fr

CSA D 53

Titulaires : Philippe Dieuleveux et Christophe Nadau

Suppl. : Christophe Le Retif et Martial Heurtier